

# L'ESPERANCE

**16 rue Émile ALBERT  
à COGNAC**

**Service de l'E.I.R.C.  
31 rue des Vauzelles 16100 Chateaubernard**

## **PROJET de SERVICE 2009 / 2014**

**« Nous faisons avec vous, vous ferez sans nous,  
tous les actes de la vie sociale. »**

**Adopté par le Conseil d'Administration de l'E.I.R.C. en sa séance du 7 Juillet 2009.**

# SOMMAIRE

**1) Liste des secteurs dans lesquels nous faisons les accompagnements..... P.3**

**Accompagnement administratif**  
**Accompagnement au logement**  
**Accompagnement aux vacances et loisirs**  
**Accompagnement aux transports**  
**Conseils en santé et hygiène**  
**Présence d'écoute et relationnelle**  
**Vie quotidienne**  
**Imprévus**

**2) Conceptions générales qui président aux accompagnements..... P.5**

**La liberté**  
**Le projet individuel**  
**La vie sociale**  
**La référence**  
**L'autonomie**  
**Le présent**  
**L'évaluation**

**3) Le dossier administratif..... P.8**

# 1) Liste des secteurs dans lesquels nous faisons les accompagnements :

## **Accompagnement Administratif**

- Aide à la lecture de documents.
- Explication de documents.
- Identification, sélection et classement de documents.
- Aide à la rédaction et à l'envoi de documents (arrêts de travail, feuilles de soins, factures, déclarations...) et de courriers.

## **Accompagnement au logement**

- Rechercher un logement.
- Organiser et aménager un logement.
- Relations avec l'agence ou le propriétaire.
- Relations avec le voisinage.
- Connaissance et utilisation des matériels.

## **Accompagnement aux vacances et loisirs**

- Recherche d'un lieu de vacances.
- Définition et recherche d'activités de loisirs et culturels, inscription, organisation.

## **Accompagnement aux transports**

- Aide à l'utilisation des transports en communs.
- Utilisation d'un plan de ville.
- Accompagnement aux permis de conduire.

## **Conseils en santé et hygiène**

- Conseils en suivi médical somatique et psychique.
- Aide à l'organisation et à la prise de rendez-vous.
- Informations de prévention des risques de santé.
- Aide au bon maintien de l'hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire.
- Formation à l'entretien du logement et des appareils de conservation des aliments.

**Présence d'écoute et relationnelle**

- Écoute des problèmes particuliers de chacun, et conseils.
- Aide à la régulation des tensions.
- Soutien dans l'exécution des décisions prises.
- Tiers facilitateur dans les relations aux tuteurs.
- Conciliation simple dans les relations familiales.

**Vie quotidienne**

- Encouragements pour le ménage.
- Aide et suivi des régimes alimentaires.
- Achats : repérage des prix, conseils, habitudes.
- Accompagnement à la gestion contrôlée et raisonnable du budget disponible.

**Imprévus**

Pour les situations imprévues et difficiles à régler seuls, en cas de panique, nous sommes disponibles dans les meilleurs délais, mais nous n'assurons pas de service de veille permanente.

## 2) Conceptions générales qui président aux accompagnements

### **La liberté**

Liberté de la personne accompagnée, liberté du service.

L'accompagnement par ce service ne peut se faire sans une libre adhésion de la personne au projet, et nous réservons notre suivi aux projets qui sont de notre compétence et sous réserve de l'investissement de la personne dans le déroulement du projet d'accompagnement.

La personne accompagnée est libre de quitter le service à son gré, le service est également libre de mettre un terme à son accompagnement si celui-ci ne débouche sur rien de significatif.

En tout état de cause l'arrêt de l'accompagnement ne peut se faire qu'après une large concertation et que l'état de stagnation du projet ait été constaté par les deux parties et par écrit.

### **Le projet individuel.**

La liberté ne peut être prise en compte que lorsqu'elle rencontre le cadre formel du projet qui lui donne sa cohérence.

La personne accompagnée mène sa vie à son gré, et elle a besoin de soutien dans certains secteurs de sa vie.

Afin de ne pas déborder sur sa vie privée et de répondre au mieux à ses attentes, l'accompagnement fait par le service se doit d'être clairement défini.

Pour cela nous allons élaborer avec la personne accompagnée un projet d'accompagnement qui définira ces secteurs en regard de ce que le service peut faire.

Ce projet écrit sera limité dans le temps, avec une évaluation au minimum une fois par an, au maximum tous les six mois.

Cette évaluation formelle donnera lieu à l'écriture du projet suivant qui peut être simplement la reconduction dans les mêmes termes en cas de satisfaction et de permanence des besoins, ou une modification du contenu.

## **La vie sociale.**

La vie sociale impose la notion de groupe social, l'ensemble des adhérents est un groupe social, c'est à partir de cette évidence que nous allons promouvoir le maintien de la socialisation optimale.

En écho à la devise de l'E.I.R.C. : « Dignité, Insertion, Participation », le SAVS l'Espérance a dans son projet l'insertion dans la cité par une participation active et en toute dignité.

Notre service est un accompagnement à la vie sociale, qui relie projet personnel individuel et collaboration sociale. Donc au-delà des actions d'accompagnements individuels que nous menons, nous avons également à cœur de développer chez les adhérents les valeurs portées par l'E.I.R.C.

La solidarité s'exprime entre les différents adhérents du service afin de ne pas en faire un guichet de consommateurs passifs mais un collectif solidaire. Elle peut se concrétiser par des solidarités actives, comme des petits coups de main pour divers travaux de la maison.

Notre service d'accompagnement à la vie sociale sous entend que nous soyons à même de mettre en œuvre tout ce qui permettra à la personne accompagnée de développer ses aptitudes sociales. Pour cela nous organisons avec elle des rencontres, des discussions, des événements, festifs ou culturels. L'implication de tous et de chacun est importante.

Nous sommes également en mesure de proposer à travers notre réseau, des participations à d'autres groupes sociaux : Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M.), associations diverses...

## **La référence.**

Il est important que la personne adhérente au service puisse se faire accompagner par l'ensemble du personnel éducatif du service, et pour cela nous travaillons chaque semaine dans notre réunion d'équipe à partager la connaissance de chaque situation et à réfléchir ensemble, éducateurs, psychologue et directeur, aux meilleures solutions possibles à mettre en place.

Ce travail d'équipe est complété par la désignation d'un éducateur qui aura la responsabilité particulière de bien connaître quelques personnes afin de les accompagner de façon constante.

Cet éducateur est désigné par le qualificatif de « référent ».

Le référent en collaboration avec la personne accompagnée définit le projet personnel et en suit la mise en œuvre.

La désignation du référent éducatif est faite par le directeur après discussion en équipe, et si une personne accompagnée adhérente au service souhaite en changer il suffit pour elle d'en faire la demande afin que nous en examinions ensemble les raisons et la faisabilité.

### **L'autonomie.**

Avec la liberté, c'est une valeur centrale de notre accompagnement, dont elle est le but et la raison principale.

Par autonomie nous entendons l'autonomie optimale, celle qui est agréable et profitable, celle que chacun peut assumer, avec ou sans aide. Nous essayons d'amener les adhérents à acquérir, maintenir ou aménager leur autonomie pour qu'elle reste pour eux source de plaisir et de valorisation.

Nous serons vigilants et nous mettrons toutes nos compétences pour aider les personnes dans leurs démarches vers plus d'autonomie, même si nous ne pouvons envisager notre accompagnement comme un assistantat.

### **Le présent.**

« Carpe Diem » : Cueille le jour (présent).

Même si le nom du service est « l'Espérance », la philosophie qui est portée par l'EIRC est dans la qualité du quotidien. Même si l'espérance permet de toujours porter des projets mobilisateurs, la qualité du quotidien reste la réalité sur laquelle nous nous appuyons pour que notre accompagnement soit profitable directement dans le vécu de chaque personne accompagnée. En résumé : nous espérons que chaque jour présent soit agréable.

Chaque jour peut permettre de découvrir en chacun des compétences afin de profiter des possibles qui se présentent, pour vivre sans attendre.

### **L'évaluation.**

En permanence nous sollicitons l'avis des personnes accompagnées sur nos actions.

Une fois par an minimum nous faisons l'évaluation des projets individuels. A cette occasion nous demanderons à chacun de nous faire part de son évaluation sur l'accompagnement.

A travers les groupes de parole nous recherchons une évaluation collective partagée sur le service. Ces groupes de parole feront l'objet d'un document diffusé à tous qui en retracera le contenu, document qui sera transmis à l'E.I.R.C.

### 3) Le dossier administratif.

C'est un document unique.

Il est conservé sous forme informatisée avec des accès limités.

Son contenu : il est constitué de trois parties :

Administrative

Projets Individuels

Eléments du parcours d'accompagnement social

Partie « Administrative » : elle comprend deux fiches,

- Une fiche administrative qui récapitule tous les renseignements administratifs courants.
- Une fiche « santé » qui indique les éléments qui doivent être nécessairement portés à la connaissance des accompagnants : par exemple : épilepsie, diabète, allergies...

Cette fiche santé n'est pas un dossier médical. Elle est renseignée par la personne elle-même.

Partie « Projets Individuels » : les projets individuels y sont compilés par ordre chronologique.

Partie « Eléments du parcours d'accompagnement social » : elle contient deux fiches :

- Les éléments du parcours : le référent note ce qui lui semble significatif (événements, rencontres, grandes lignes de l'accompagnement, réussites, échecs, etc.) sont également conservés dans cette partie nos rapports d'observations destinés à la Commission des Droits et de l'Autonomie et les rapports rédigés par le psychologue du service.
- Les réunions d'équipes : chaque évocation de la personne concernée en réunion d'équipe donne lieu à un écrit dans le compte rendu de réunion d'équipe. Cet écrit est copié et classé par ordre chronologique à cette rubrique.

Qui renseigne le dossier?

- Partie « administrative » : le secrétariat et pour la fiche santé, la personne accompagnée.
- Partie « projets individuels » : le référent.



- Partie « Eléments du parcours d'accompagnement social » : le référent, le psychologue.
- Partie « Réunions d'équipe » : le secrétariat.

Qui consulte le dossier ?

- Le personnel chargé de l'accompagnement : référents, cadres, direction) soumis au secret professionnel partagé.
- La personne accompagnée.
- Toute personne nommément désignée par écrit par la personne accompagnée.
- Les ayant droit de la force publique : justice.

Le dossier informatisé est régulièrement sauvegardé dans les règles de l'art et il est complété par un dossier papier qui contient les éléments complémentaires : courriers, attestations etc. Ces éléments « papiers » sont renseignés et consultables suivant les mêmes critères que le dossier informatisé.